



ÉDUCATION

Inscription pour les vacances d'été : des modalités modifiées en raison de la crise sanitaire.

Publié le mardi 02 juin 2020

En raison de la crise sanitaire, le mode d'inscription pour les vacances d'été se voit modifié. En effet, les délais impartis étant trop courts nous procéderons à des inscriptions directes et définitives.

Merci de remplir le formulaire ci-après <http://www.fosurmer.fr/preinscriptions-par-mail-vacances-d-ete-2020-728.html> jusqu'au 19 juin 2020 pour le mois de juillet et jusqu'au 10 juillet pour le mois d'août (un par enfant).

Vous avez la possibilité d'inscrire 4 semaines maximum de centre aéré et/ou centre maternel puis 2 semaines en attente (la validation de ces 2 semaines est soumise aux effectifs, nous vous informerons de la faisabilité de ces inscriptions supplémentaires par mail).

Pour le stage de pêche, si les effectifs sont trop importants, une commission aura lieu en fonction des critères habituels, nous vous informerons par mail en cas de refus et vous aurez la possibilité d'inscrire votre enfant au centre pour cette période.

Pour votre information, en fonction du nombre d'inscrits et afin de respecter la réglementation en vigueur pour l'accueil des enfants, ils pourraient être accueillis dans des écoles de la ville.

Nous ne manquerons pas de vous communiquer cette information en temps voulu.

Renseignements: pole.accueil@mairie-fos-sur-mer.fr ou au 04.42.47.71.91



MAIRIE DE FOS-SUR-MER

AVENUE RENÉ CASSIN B.P. 5

13771 FOS-SUR-MER CEDEX

TEL. : 04 42 47 70 00

Ce site utilise des cookies pour favoriser votre navigation et enrichir les contenus qui vous sont proposés. Vous pouvez néanmoins les désactiver à tout moment si vous le souhaitez.

<https://www.fosurmer.fr/commun/actualites-109/inscription-pour-les-vacances-d-ete-des-modalites-modifiees-en-raison-de-la-crise-sanitaire-5454.html?cHash=24f6f38cdac9635dc99a4966bbc9f3a7>

✓ OK, tout accepter

Personnaliser